

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QUE :**

Le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Célestin a adopté lors de l'assemblée régulière du conseil soit le 04 octobre 2021, le règlement no. 2021-03 et a pour objet de signifier les modalités des affichages des avis publics de la municipalité de Saint-Célestin.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal 510 rue Marquis, St-Célestin.

DONNÉ à Saint-Célestin ce cinquième

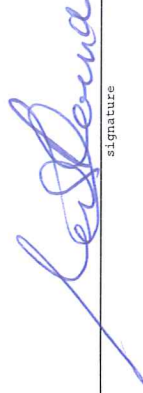
jour d'octobre deux mille vingt et un


Secrétaire-Trésorier (e)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Gisèle Plourde, directrice générale & secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 05 octobre 2021 entre 12:00 et 17:00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 05 octobre 2021.


signature